

À l'échelle régionale, le Canada participe activement aux mesures de coopération prises dans des dossiers très préoccupants, par exemple, les rapports entre la santé et l'environnement et entre le commerce et l'environnement, la qualité de l'air et de l'eau, la variabilité et le changement climatique, et la gestion des produits chimiques. Son rôle consiste surtout à conforter les ressources des institutions et des pays du continent en ce qui a trait à l'amélioration des politiques, méthodes de gestion et règles environnementales, à l'adaptation au changement climatique – notamment dans des secteurs comme l'énergie, l'eau et l'assainissement de l'eau, les mines et les hydrocarbures, l'agriculture et les pesticides – et à la gestion des situations d'urgence ou catastrophiques. Le Canada consacre 9 millions de dollars par année à ces activités.

En mars 2001, le Canada a tenu une réunion des ministres de l'environnement des Amériques qui avait pour but d'intégrer les priorités environnementales dans le Plan d'action de Québec. Un an plus tard, les ministres de l'environnement se sont réunis de nouveau à Ottawa, en compagnie des ministres de la santé, pour appuyer le mandat défini à Québec. Les ministres ont convenu de créer un groupe de travail composé de représentants de tous les coins du continent et de poursuivre les objectifs établis lors du Sommet. Depuis, le Canada s'est associé avec ses partenaires des Amériques et avec les représentants de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue de soutenir les activités du groupe de travail. Celui-ci prévoit se réunir trois fois en 2003 dans le but de préparer à l'intention des ministres des propositions pour la mise en place d'un mécanisme de suivi.

Le Canada fait la preuve du caractère durable de son engagement envers la coopération régionale dans ce domaine au moyen des activités qu'il poursuit dans le cadre de l'initiative sur la qualité de l'air de la Banque mondiale et des accords de coopération environnementale qu'il a signés avec les États-Unis et le Mexique en marge de l'ALENA, ainsi que ceux qu'il a conclus avec le Chili et le Costa Rica dans le contexte des ententes commerciales avec ces deux pays. Ensemble, les accords de coopération environnementale et de libre-échange reflètent la détermination du Canada à promouvoir une gestion environnementale équilibrée tout en favorisant la libéralisation des échanges commerciaux.

Gestion agricole et développement rural

L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), principale instance dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, contribue à la réalisation de ce volet du Plan d'action de Québec.

Membre de l'Institut depuis 1972, le Canada y joue un rôle actif en participant aux réunions du Conseil interaméricain de l'agriculture, du Comité exécutif et de la Commission consultative spéciale en gestion. Il a également contribué à la réorganisation de l'Institut et à la mise au point de son plan de moyen terme, qui définit six domaines stratégiques de coopération pour la période de 2002 à 2006 :

- commerce et agro-industrie;
- santé agricole et salubrité des aliments;
- technologie et innovation;
- développement rural durable;
- information et communications;
- éducation et formation.

En poursuivant ses activités de coopération au sein de l'IICA, le Canada a acquis une précieuse connaissance du système interaméricain et des 34 États membres de l'Institut. Cela lui permet également de participer aux échanges entre scientifiques, au développement de liens plus étroits et à la mise au point de formules à base de coopération pour la solution de problèmes communs.



Photo ACIDI : Roger LeMoyne